

fr. Robert LE GALL

**par la Miséricorde divine
et l'autorité du Siège Apostolique
Archevêque de Toulouse**

**Modérateur du Tribunal de première instance
de l'Officialité interdiocésaine de Toulouse**

Conformément aux décisions prises par NN.SS. les Archevêques et Evêques
qui ont établi conjointement et ensemble
le tribunal de l'Officialité Interdiocésaine de Toulouse

- Vu les canons 1483 et 1490 du Code de droit canonique,
- Vu l'article 5 § 2 des « *normae pro tribunalibus interdioecesanis
vel Regionalibus aut Interregionalibus* » du 28 décembre 1970,
- Vu la préparation accomplie en vue de l'exercice de cette fonction
et la compétence reconnue dans les domaines assignés.

Par le présent décret, accordons
à **M. Ludovic SEREE de ROCH**
fidèle laïc du diocèse de Toulouse

l'agrément

**lui permettant d'exercer la charge d'avocat
auprès de l'Officialité Interdiocésaine de Toulouse**

pour présenter et soutenir les causes pour lesquelles il sera sollicité,
pour ce qui regarde la gestion l'administration et la fiscalité des biens d'Eglise.

Cette nomination prendra effet dès la prestation de serment

A Toulouse, le 15 novembre 2018

+ f Robert Le Gall

Par mandement

Christian Teysseyre

Christian TEYSSEYRE
Chancelier